

Un exemple criant de censure

Date : 22 juillet 2015

Le quotidien Ouest-France a publié sur son portail l'information suivante :

Polémique. La formation d'un élu d'Ille-et-Vilaine au Maroc fait débat

Rennes - 21 Juillet -  0

 écouter



 Réagir

 Facebook 10

 Twitter 24

 Google+



Achetez votre journal numérique

[cliquer sur l'image pour accéder à l'article](#)

Comme cela est proposé de le faire, j'ai rédigé ce commentaire :

Un mandat spécial... très spécial

Ce n'est pas un, mais deux élus au Conseil départemental qui ont bénéficié des prestations de l'association Aspen France (Franck Pichot et Gaëlle Andro) au cours des 4 séminaires qui se sont tenus successivement au château de Mery sur Oise du 25 au 27 septembre 2014, à Fontainebleau du 6 au 8 novembre 2014, à Bruxelles du 14 au 17 janvier 2015 et à Rabat du 27 au 30 mai 2015.

La somme de 681 € qui ne concerne que Franck Pichot n'est pas le coût des sessions qui est pour l'essentiel pris en charge par de généreux membres bienfaiteurs de l'association (dont la Fondation Mérieux, GDF Suez, EADS, BNP Paribas...).

Elle ne concerne que les frais de déplacement que l'association ne prend pas en charge.

A noter qu'Aspen France ne figure pas dans la liste des organismes agréés pour la formation des élus, et qu'il ne peut donc s'agir d'une dépense de formation.

A noter aussi que s'il est question de remboursement, c'est parce que la somme aurait été payée, alors même que c'est interdit avant l'obtention d'un mandat spécial, qui de toutes manières doit avoir un lien direct avec l'intérêt de la collectivité... ce qui n'est pas le cas.

A noter enfin qu'Aspen France motive le fait que le dernier séminaire se soit tenu au Maroc " parce que ce n'est pas toujours aux mêmes de se déplacer " alors que sur 24 auditeurs il n'y avait qu'un seul marocain.

Cette histoire relève de la Chambre régionale des comptes de Bretagne.

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Ce commentaire a été refusé dans les termes suivants :

De : [Ouest-France](#) >

À : patrick.jehannin@gmail.com >

Votre avis a été refusé

22 juillet 2015 14:43



Bonjour patrick.jehannin,

Vous avez déposé une contribution sur notre site Ouest-France.fr, et nous vous remercions de l'intérêt que vous nous accordez.

Nous sommes cependant au regret de vous informer que celle-ci n'a pas été publiée. Nos modérateurs ont estimé qu'elle contrevenait en totalité ou en partie à notre [charte de modération](#).

Si cette décision ne vous paraît pas motivée, vous pouvez écrire à redaction.multimedia@ouest-france.fr.

A très bientôt,

L'équipe Ouest-France.

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Voici la charte de modération :

Charte utilisateur

Ouest-France se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser ou de retirer toute contribution (texte, son, vidéo, image ou liens) non conforme aux lois, aux bonnes mœurs ou aux règles éthiques de Ouest-France.

Sont proscrits :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
- L'incitation à la haine ou à la violence, le révisionnisme et le négationnisme ;
- Les insultes, harcèlements, propos diffamatoires concernant les personnes ou les organisations ;
- Les messages obscènes, aux propos insultants, agressifs ou impolis ;
- Les messages à caractère pornographique ou pédophile ;
- La mention de données personnelles comme les adresses ou numéros de téléphone ;
- Toute contribution détournée à des fins publicitaires ou commerciales ;
- Le prosélytisme et la propagande ;
- Tout message contraire aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée, qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- Tout message publié sur les pages ou groupes administrés par Ouest-France demeure sous l'entière responsabilité de son auteur qui en assume seul le contenu.

En outre, notre système de modération repose sur les règles déontologiques établies par Ouest-France dans le traitement de l'information et particulièrement du fait divers: « Dire sans nuire, montrer sans choquer, témoigner sans agresser, dénoncer sans condamner ».

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Quelqu'un accepterait-il de m'aider à comprendre en quoi j'y aurais contrevenu ?

Pour aller plus loin :

[Encore un mandat spécial... très spécial dans le département d'Ille-et-Vilaine](#)
[Censure Ouest-France multimedia : suite](#)

-